

Roissy, 9 janvier 2013

**Communiqué établissant le bilan semestriel
du contrat de liquidité de la société Air France-KLM**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Air France-KLM à Rothschild & Cie Banque, à la date du 31 décembre 2012 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 Titre
- 501 033,00 €

Il est rappelé qu'au 30 juin 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 Titres
- 500 677,00 €